

Longueuil, le 8 janvier 2018

AUX ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

ASSUREZ-VOUS DE LA QUALITÉ DE VOS TATOUAGES

L'application de tatouages de qualité sur les porcs est importante. Pour vous, c'est d'abord une bonne pratique vous permettant de respecter la réglementation sur la traçabilité. En effet, un tatouage lisible est obligatoire sur chacun de vos porcs lors de la livraison à l'abattoir et vous assure d'être payé à leur juste valeur.

Les dernières statistiques du 1^{ier} janvier au 31 décembre 2017 démontrent que 12 % des tatouages étaient considérés comme illisibles, notamment à cause de caractères brisés ou d'un manque d'encre. Les statistiques relèvent aussi que 1 % des porcs n'avait aucun tatouage. Ces données nous confirment qu'il y a place à amélioration.

Afin de savoir si cette problématique vous concerne, il est important de consulter vos statistiques, chaque semaine, et de vérifier si les tatouages sont bien apposés et lisibles. Vous pouvez en prendre connaissance sur vos certificats de classement ou dans votre dossier électronique personnel dans Porc-Trait sous l'onglet tatouage.

Nous vous encourageons également à revoir, avec les responsables du tatouage de vos porcs, les bonnes techniques en vous référant aux deux outils suivants mis à votre disposition sur le site accesporcq.ca :

- Document « Mission un tatouage de Qualité » : [Cliquer ici](#)
- Formation Web du CDPQ : [Cliquer ici](#)

Les Éleveurs réitèrent l'importance d'adopter les bonnes pratiques puisqu'il est de votre responsabilité que les tatouages sont bien apposés et lisibles. Pour assistance ou information, vous pouvez communiquer avec le Service de la mise en marché des Éleveurs au 1 800 363-7672. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.



Daniel Hudon, directeur,
Service de la mise en marché

CL/cd